

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 4 (1977)
Heft: 3

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Communications officielles

Le nouveau billet de 500 francs

La Banque nationale suisse a émis le nouveau billet de 500 francs à partir du 4 avril 1977. Comme la coupure de 100 francs qui a été mise en circulation l'automne dernier et comme l'ensemble de la nouvelle série, ce billet bénéficie des progrès techniques les

plus récents et il est encore mieux protégé contre les contrefaçons que les billets en circulation depuis quelque vingt ans. Comme on le sait, d'éminentes personnalités suisses, qui se sont illustrées dans le domaine des sciences et de l'architecture, fournissent

le thème des nouveaux billets. Le billet de 500 francs a pour sujet *Albrecht von Haller*, médecin, naturaliste et poète. Haller est né à Berne en 1708. En 1729, il s'installe dans cette ville comme médecin, après avoir étudié à Tübingen, Leiden, Londres, Paris et Bâle. Auparavant, il avait parcouru les bords des lacs de Neuchâtel et du Léman, la vallée du Rhône, la Gemmi et le Brunig en procédant à des études de sciences natu-

Si vous voulez voter en Suisse

Suisses de l'étranger

Annoncez-vous à votre représentation officielle, qui remplira la formule nécessaire.

Cette formule est reproduite ci-dessous; elle vous indique dans nos trois langues officielles les renseignements dont la représentation a besoin.

Il vous faudra désigner la commune dans laquelle votre vote sera compté (**commune de vote**) ainsi que la commune dans laquelle vous désirez retirer le matériel de vote (**commune de présence**).

Annandez-vous dès aujourd'hui, ce sera une bonne chose de faire ...

Prochaines votations fédérales

en 1977 25 septembre
4 décembre

en 1978 26 février
28 mai
24 septembre
3 décembre

Absender Schweizerische Vertretung in	Expéditeur Représentation suisse à	Mittente Rappresentanza svizzera a	Formular Formule Modulo 1
Adresse: An die Gemeindekanzlei Stimmregisterbüro in	Destinataire: Chancellerie communale Bureau du registre des électeurs de	Destinatario: Cancelleria comunale Ufficio del catalogo elettorale di	
Betreff: Anmeldung eines(r) stimmberechtigten Auslandschweizers(in) Der/Die bei untenstehender schweizerischer Vertretung immatrikuliert	Concerne: Demande d'un(e) Suisse(sse) de l'étranger ayant le droit de vote Immatriculé(e) auprès de la représentation suisse mentionnée ci-dessous	Concerne: Annuncio di uno/una Svizzero(a) all'estero avente diritto di voto Immatricolato(a) presso la sottoscritta rappresentanza svizzera,	
Name nom cognome	Vorname prénoms nom		
Sohn, Tochter des fils, fille de figlio, figlia di	Name und Vornamen des Vaters/nom et prénoms du père/cognome e nomi del padre		
und der et de e di	geb. née nata		
Name und Vornamen der Mutter/nom et prénoms de la mère/cognome e nomi della madre	Mädchenname / nom de jeune fille / cognome da ragazza		
Heimatgemeinde(n) commune(s) d'origine comune(i) d'origine	Kanton(s) canton(s) cantone(i)		
geboren am né(e) il nato(a) il	in à a	Kanton canton cantone	Land pays paese
wohnschaft in domicilié(e) à domiciliato(a)			
wünscht, gestützt auf das Bundesgesetz vom 19. Dezember 1975 und die Verordnung vom 25. August 1976 über die politischen Rechte der Auslandschweizer das Stimmrecht eidgenössischen Angelegenheiten (Tatsachen und Normen) und eidgenössischen Abstimmungen, Unterzeichnung von eidgenössischen Referenden und Volksinitiativen) auszuüben und erteilt um Eintragung in ein Stimmregister. Er/Sie hat Ihrer Gemeinde als Stimmgemeinde gewählt:	désire, conformément à la loi fédérale du 19 décembre 1975 et à l'ordonnance du 25 août 1976 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, exercer les droits politiques en matière fédérale (participation à des questions de fait et de norme, votations fédérales, signature sur le plan fédéral de demandes de référendum et d'initiatives populaires) et vous prie donc de l'inscrire dans un registre des électeurs. Il/Ella a choisi votre commune comme commune de vote:	désiderà, conformemente alla legge federale del 19 dicembre 1975 e all'ordinanza del 25 agosto 1976 sui diritti politici degli Svizzeri all'estero, esercitare i diritti politici in materia federale (partecipazione a questioni di fatto e norma, votazioni federali e firma dei referendum e delle iniziative popolari federali) e chiede di essere iscritto(a) in un catalogo elettorale. Egli/Ella ha scelto il Vostro comune come comuna di voto:	
- weil er/sie das Bürgerrecht Ihrer Gemeinde besitzt	- car il/elle possède le droit de cité de votre commune	- perché possiede la cittadinanza del Vostro comune	
- weil er/sie von _____ bis _____ in Ihrer Gemeinde gewohnt hat.	- car il/elle a été domicilié(e) dans votre commune du _____ au _____	- perché è stato(a) domiciliato(a) nel Vostro comune dal _____ al _____	
*Das Stimmrecht wird er/sie in der Stimmgemeinde durch persönliche Vorsprache ausüben und dort das Wahl- und Stimmmaterial abholen.	*Il/Ella voterà dans la commune de vote en s'y présentant personnellement et y reliera le matériel de vote et d'élection.	*Egli/Ella voterà nel comune di voto presentandosi personalmente e vi ritirerà il materiale di voto e di elezione.	
*Das Stimmrecht wird er/sie brieflich ausüben und das Wahl- und Stimmmaterial in der Anwesenheitsgemeinde abholen.	*Il/Ella voterà par correspondance et reliera le matériel de vote et d'élection dans la commune de présence	*Egli/Ella voterà per corrispondenza e ritterà il materiale di voto e d'elezione nel comune di presenza	
*Nichtzutreffendes streichen.	*Biffer ce qui ne convient pas	*Cancellare quanto non conviene al caso.	
Stempel der Vertretung und Unterschrift Timbre de la représentation et signature Bollo della rappresentanza e firma			
1. und 2. Kopie (rosa) an die Kanzlei der Heimatgemeinde(n)	3. Kopie (gelb) an die Kanzlei der Anwesenheitsgemeinde	4. Kopie (grün) für die Vertretung 5. Kopie (chamois) an den Stimmbürgern	1. e 2. copia (rosa) alla Cancelleria del/degli comune(i) d'origine 3. copia (gialla) alla cancelleria della comune di presenza 4. copia (verde) per la rappresentanza 5. copia (camosci) all'interessato(e)
48016/1 - 25000 - 10.76			



relles. Ce voyage donnera naissance au célèbre poème «Les Alpes». De 1736 à 1753, il enseigne l'anatomie, la chirurgie et la botanique à l'Université de Göttingen. Après son retour à Berne, il exerce plusieurs fonctions publiques. Haller est mort dans sa ville natale en 1777.

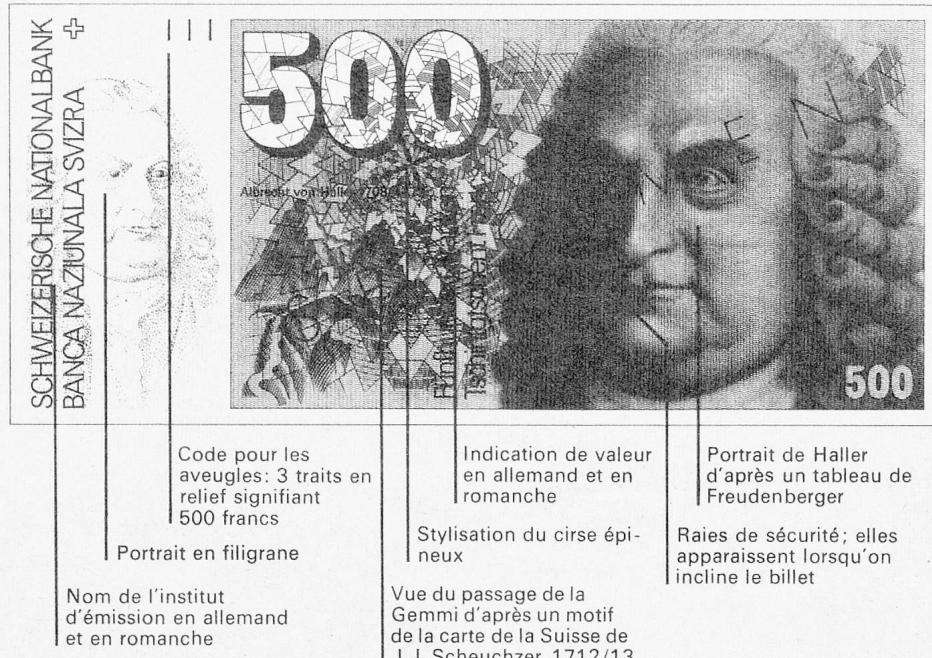
Le portrait de Haller, imprimé en taille-douce dans un ton brun, constitue le motif principal du recto. A gauche du portrait apparaît, gravé au burin également, le col de la Gemmi, allusion au célèbre poème de Haller «Les Alpes». Le fond polychrome, en offset, représente un chardon des Alpes, le cirse épineux. Formé de trois traits verticaux, le code pour les aveugles se trouve dans le haut de la marge blanche, à côté du chiffre 500, écrit en gros caractères.

Le verso réunit trois motifs tirés de l'œuvre scientifique de Albrecht von Haller. La représentation dorsale d'un écorché, imprimée en offset, rappelle les travaux de Haller dans le domaine de l'anatomie. Exécutée également en offset, la rosace centrale représente schématiquement les fonctions respiratoires et l'appareil circulatoire. Elle évoque les importants travaux de Haller dans le domaine de la physiologie. La plante gravée au burin est l'orchis pourpré, un rappel des travaux botaniques de Haller, qui fut le premier à recenser l'ensemble de la flore helvétique. Les couleurs dominantes du verso sont le rouge orangé et le brun olive. Comme chacune des coupures de la nouvelle série, le billet de 500 francs est muni de quatre éléments de sécurité particuliers. Ces éléments permettent à chacun – et non seulement aux spécialistes – d'en vérifier l'authenticité. L'examen d'authenticité, que peut effectuer tout un chacun, porte sur le filigrane (un portrait de Haller, regardant vers le centre du billet, apparaît en transparence dans la large marge blanche), le fil métallique, le repère recto verso et l'effet optique. Ce dernier permet de s'assurer que l'impression du recto a été exécutée en relief. Lorsque la coupure est fortement inclinée, les raies de sécurité apparaissent dans la chevelure sur la gauche du portrait de Haller, alors que, sur le billet de 100 francs, elles se trouvent dans la partie droite du portrait de Borromini.

Les sièges, succursales et agences de la Banque nationale tiennent à la disposition des personnes désirant obtenir de plus amples informations une brochure qui fournit une description détaillée du nouveau billet de 500 francs.

Les banques centrales étrangères ont reçu également une documentation sur le nouveau billet. Elles informeront les banques commerciales de leur pays. Toutefois, un certain délai est encore nécessaire, jusqu'à ce que ce billet soit connu partout à l'étranger. Par conséquent, il est recommandé aux personnes qui se rendent à l'étranger de ne pas emporter pour l'instant des coupures de 500 francs.

Format 181mm x 82mm



Format 181mm x 82mm

